

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Ariège</b>              | <p>👤 <b>Thierry TRISCOS</b><br/>☎ 05 61 02 14 00 ✉ transmission@ariego.chambagri.fr</p>                |
| <b>Aude</b>                | <p>👤 <b>Betty SERIEYS</b><br/>☎ 04 68 11 79 22 ✉ betty.serieys@aude.chambagri.fr</p>                   |
| <b>Aveyron</b>             | <p>👤 <b>Aline REY</b><br/>☎ 05 65 73 77 77 ✉ aline.rey@aveyron.chambagri.fr</p>                        |
| <b>Gard</b>                | <p>👤 <b>Marie-Stéphane COURBET</b><br/>☎ 04 66 04 50 07 ✉ marie-stephane.courbet@gard.chambagri.fr</p> |
| <b>Haute Garonne</b>       | <p>👤 <b>Daniel DUCHE</b><br/>☎ 05 61 10 43 02 ✉ daniel.duche@haute-garonne.chambagri.fr</p>            |
| <b>Gers</b>                | <p>👤 <b>Jean-Baptiste LACANNE</b><br/>☎ 05 62 61 77 13 ✉ ca32_technique@gers.chambagri.fr</p>          |
| <b>Hérault</b>             | <p>👤 <b>Pierre BLERON</b><br/>☎ 04 67 20 88 76 ✉ bleron@herault.chambagri.fr</p>                       |
| <b>Lot</b>                 | <p>👤 <b>Nathalie ROSSI-LARRIEU</b><br/>☎ 05 65 23 22 75 ✉ n.rossi-larrieu@lot.chambagri.fr</p>         |
| <b>Lozère</b>              | <p>👤 <b>Nicolas MILLY</b><br/>☎ 04 66 65 62 00 ✉ nicolas.milly@lozere.chambagri.fr</p>                 |
| <b>Hautes Pyrénées</b>     | <p>👤 <b>Bernadette LORIOZ</b><br/>☎ 05 62 43 05 12 ✉ b.lorioz@hautes-pyrenees.chambagri.fr</p>         |
| <b>Pyrénées Orientales</b> | <p>👤 <b>Stéphane AFRICANO</b><br/>☎ 04 68 35 87 82 ✉ s.africano@pyrenees-orientales.chambagri.fr</p>   |
| <b>Tarn</b>                | <p>👤 <b>Christine VAYSSE</b><br/>☎ 05 63 48 83 83 ✉ c.vaysse@tarn.chambagri.fr</p>                     |
| <b>Tarn et Garonne</b>     | <p>👤 <b>Laurence DAUCH</b><br/>☎ 05 63 63 93 62 ✉ laurence.dauch@agri82.fr</p>                         |

Pour en savoir plus...

[www.occitanie.chambre-agriculture.fr/sinstaller-transmettre](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr/sinstaller-transmettre)

LA  
QUINZAINE  
DE LA  
TRANSMISSION  
REPRISE  
DU 21.11.18 AU 04.12.18



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Avec le soutien financier  
du Ministère chargé  
de l'agriculture (AIA)

# Les Chambres d'agriculture s'engagent

en faveur de la transmission  
des exploitations agricoles

EN Occitanie

Réalisation : Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie - Novembre 2018 - Crédits photos : Chambres d'agriculture d'Occitanie



Point Accueil  
Transmission



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
OCCITANIE

### Anticiper pour réussir la transmission de son exploitation

Cesser son activité est une étape importante qui doit être abordée très en amont. Chaque parcours est unique et nécessite un accompagnement personnalisé.

Pour cela, le Point Accueil Transmission de la Chambre d'agriculture :

- accueille les agriculteurs quel que soit le stade d'avancement de leurs projets de transmission
- les informe sur les démarches à entreprendre et les aides existantes
- les oriente vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc)
- les accompagne dans la durée en fonction de leurs besoins et de l'avancée de leurs démarches

## AUDIT TRANSMISSION

### Pour préparer une transmission d'exploitation dans de bonnes conditions, réalisez un audit-transmission

En réalisant un audit-transmission, le conseiller Transmission de la Chambre d'agriculture aide-  
ra l'agriculteur :

- à analyser ses moyens de production et à identifier les points forts, les limites et les marges de progrès de l'exploitation
- réaliser une évaluation et identifier les conditions de viabilité de la reprise de l'exploitation
- définir et préparer un projet de transmission de l'exploitation
- identifier les étapes et les démarches à entreprendre avant la cessation d'activité

## RDI

### Pour trouver un repreneur ou un associé d'exploitation

Le conseiller du Répertoire Départemental à l'Installation (RDI) accompagne les agriculteurs dans la  
définition de leur projet de transmission ou d'association :

- définition de l'offre d'exploitation ou d'association (description de l'exploitation, date et mode de cession/association, place et profil de l'associé, etc.)
- recherche d'un repreneur ou d'un associé
- mise en relation avec des porteurs de projet sélectionnés, en veillant à l'adéquation des projets de chacun

Avec l'accord de l'agriculteur, les offres d'exploitation ou d'association sont déposées sur le site

[www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)



## FORMATIONS

### Se former pour préparer sa transmission

Pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent cesser leur activité, la Chambre d'agriculture propose des formations de préparation à la transmission d'exploitation et à la cessation d'activité.

Ces formations permettent d'aborder les questions de préparation à la retraite, de gestion du patrimoine, les aspects juridiques et les aides à la transmission.

## INFORMATIONS COLLECTIVES

### S'informer avant de cesser son activité

La Chambre d'agriculture organise des réunions d'information collective délocalisées et/ou des forums départementaux sur la transmission à destination des agriculteurs qui envisagent de cesser leur activité et de transmettre leur exploitation.

Ces événements permettent d'apporter aux agriculteurs une première information et de les orienter vers des interlocuteurs spécialisés pour avancer dans leur projet de transmission.

## CEFI

### Tester une transmission d'activité ou une association

Le CEFI (Contrat Emploi Formation installation) permet de tester en situation réelle la transmission d'une exploitation ou l'accueil d'un nouvel associé hors du cadre familial. Cela permet :

- d'accompagner le porteur de projet en lui faisant profiter de l'expérience de l'exploitant d'accueil
- de s'assurer de la compétence du repreneur ou du futur associé
- de mener progressivement la cessation d'activité ou l'association

Pendant toute la durée du CEFI, le candidat à l'installation et l'exploitant d'accueil sont accompagnés par un conseiller de la Chambre d'agriculture.

## OCCTAV

### Facilite la transmission d'entreprises en Occitanie

OCCTAV réunit les Chambres d'agriculture, les Chambres des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie d'Occitanie pour faciliter la transmission d'entreprises dans les zones de revitalisation rurale et les zones de montagne.

Les chargés de mission OCCTAV sont implantés dans les territoires concernés, ils travaillent en lien avec les collectivités locales et ont une bonne connaissance des entreprises. Ils accompagnent les chefs d'entreprises dans la recherche d'un repreneur et facilitent la transmission.

OCCTAV contribue à pérenniser l'activité économique, les emplois et à maintenir ces territoires vivants.

**occtav**  
Facilite la transmission d'entreprises en  
Occitanie

[www.occtav.fr](http://www.occtav.fr)

